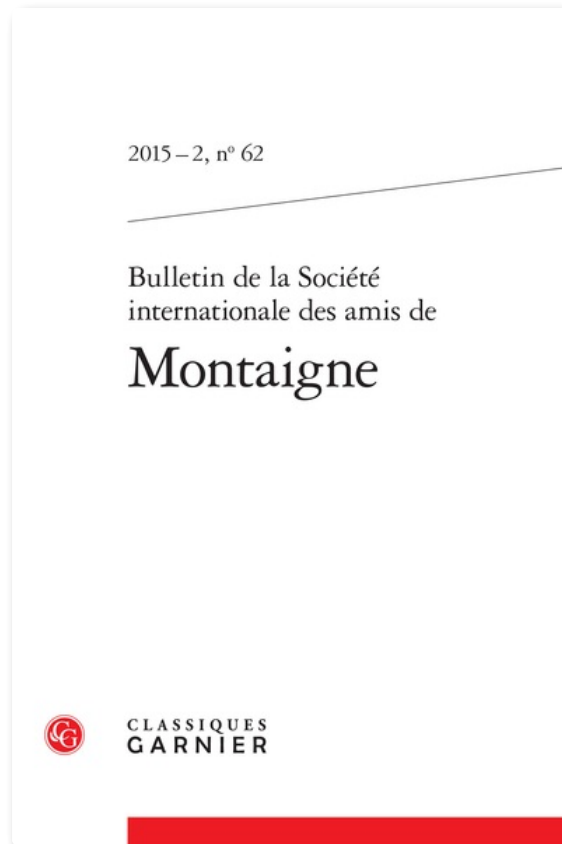




L'essai selon Montaigne

Un droit à l'erreur théologique

Type de publication : Article de revue

Revue : [Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne](#)
2015 - 2, n° 62. varia

Auteur : Legros (Alain)

Résumé : La comparaison de trois textes (*Essais*, *Journal de voyage*, notes des censeurs romains de 1581) montre que Montaigne connaissait bien, non seulement le vocabulaire théologique, mais aussi l'échelle hiérarchique de l'*ars censoria*. En acceptant par avance, à partir de 1582, toute censure relative à d'éventuelles erreurs, il s'autorise la témérité d'opinion. La raison pour laquelle il ne corrige pas le mot « fortune » est plutôt littéraire que religieuse.

Pages : 71 à 86

Revue : [Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne](#)

Thème CLIL : 4027 -- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, LETTRES -- Lettres et Sciences du langage
-- Lettres -- Etudes littéraires générales et thématiques

EAN : 9782406057482

ISBN : 978-2-406-05748-2

ISSN : 2261-897X

DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-05748-2.p.0071

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 04/04/2016

Périodicité : Semestrielle

Langue : Français

[Afficher en ligne](#)